

REGARDS CROISÉS SUR L'ÉCONOMIE

Le choc des générations ?

Numéro 7, mai 2010
Éditions La Découverte

Première partie

**Un accroissement des inégalités
entre générations ?**

INTRODUCTION

C'est à la fin des années 1990 que le thème des inégalités intergénérationnelles a fait irruption dans la recherche et le débat public français. Un ouvrage, en particulier, a fait date : *Le Destin des générations* de Louis Chauvel (1998). 12 ans après sa parution, le sociologue revient sur les éléments statistiques et les méthodes qui permettent de formuler et d'étayer le constat qu'il existe des « générations sacrifiées », ou pour employer un vocable moins émotif, des « victimes du changement social cohortal » [p. 28]. Le tableau est sans appel : que ce soit l'évolution du revenu disponible médian par classe d'âge, le taux de chômage après la sortie des études, ou encore l'évolution de la courbe des taux de suicide, tous les indicateurs montrent qu'une véritable « fracture intergénérationnelle » s'est creusée. Elle sépare les générations pour lesquelles l'entrée dans la vie adulte s'est faite dans des conditions favorables voire exceptionnelles (les *baby-boomers*) de celles pour qui la première recherche d'emploi a eu lieu dans un contexte de crise économique.

Dans le deuxième article de ce numéro, Carole Bonnet prolonge les séries construites à la fin des années 1990 afin d'étudier si la tendance à la dégradation relative du niveau de vie des jeunes générations s'est poursuivie au cours des dernières années [p. 50]. Si le constat général apparaît globalement similaire, il semble néanmoins que les générations récentes aient légèrement plus profité que les autres de la reprise de la croissance à la fin des années 1990. La dégradation de leur niveau de vie relatif aurait cessé... Du moins jusqu'à 2007.

La crise économique et financière, en effet, pourrait bien avoir mis fin à cette timide embellie. Même s'il est trop tôt pour se livrer à des analyses rétrospectives, Patrick Artus montre que tout ou presque laisse à penser que la crise frappe plus durement les jeunes générations que leurs aînées [p. 56]. L'explosion de la dette publique, la dégradation sévère de l'emploi des jeunes salariés, le ralentissement du crédit et les politiques monétaires de relance ultra-expansionnistes – qui commencent déjà à faire repartir certains prix d'actifs à la hausse – constituent autant de mécanismes qui pénalisent les jeunes davantage que les vieux.

Malgré le nombre croissant d'études consacré à ces nouvelles inégalités, le constat, parfois frappant, de différences objectives de situations entre générations ne semble pas alimenter de formes particulières de mobilisation sociale en France. Léa Lima montre ainsi qu'aucun mouvement de jeunes ne s'est structuré autour de la question des injustices intergénérationnelles [p. 72]. Celles-ci, à la différence d'autres pays, restent avant tout un sujet d'experts, avec un écho modeste dans l'opinion publique.

C'est d'autant plus frappant qu'à l'inverse, la crainte du déclassement intergénérationnel – autrement dit la peur d'avoir un niveau de vie inférieur à celui de ses parents – est particulièrement répandue en France. Julien Damon souligne [p. 84] que la France apparaît, dans les différentes enquêtes européennes, comme l'un des pays où cette peur est la plus forte.

Comment expliquer ce paradoxe ? Pour Éric Maurin, il se comprend parfaitement à la lumière de la distinction entre déclassement et peur du déclassement. Le premier n'est pas un facteur de mobilisation, car il demeure somme toute encore limité (il reste de la mobilité sociale ascendante), et plus fondamentalement parce que les individus ne se déterminent pas essentiellement par rapport au passé – la situation de leurs parents – mais bien davantage par rapport à leur présent et à leur futur. À cet égard, la peur du déclassement est bien plus mobilisatrice : elle se manifeste clairement, au moment des récessions, à travers par exemple les choix d'emplois faits par les jeunes diplômés.

Que faire pour répondre à cette angoisse ? Pour certains économistes, la solution consiste à réduire les différences statutaires entre les emplois que l'on peut occuper tout au long de sa vie, notamment entre les emplois très protégés des *insiders* et ceux beaucoup plus précaires des *outsiders*. On réduirait ainsi considérablement la peur de « déchoir », réglant ainsi tout l'aspect psychologique du problème. Florence Lefresne s'inscrit en porte-à-faux contre cette vision [p. 92] : rien n'indique, notamment, que la flexisécurité aurait tous les effets bénéfiques que beaucoup en attendent, notamment en matière de chômage. Par ailleurs, comme le note Éric Maurin, il est loin d'être certain que ce modèle, en vigueur dans les pays scandinaves, puisse être importé avec succès en France, tant il exige de remettre en cause des convictions profondément enracinées, notamment sur le rôle de l'école.

Deuxième partie

Quelles politiques de transferts ?

INTRODUCTION

Si le constat de différences objectives de situations entre les générations est solidement établi, et dans l'ensemble largement accepté, les politiques à mettre en œuvre pour y répondre sont bien plus controversées. Actuellement, aucune politique de transfert ne vise principalement à égaliser les niveaux de vie et les opportunités des différentes générations. À l'inverse, un grand nombre de politiques publiques ont un effet sur l'équité intergénérationnelle, mais ce paramètre ne constitue jamais qu'un critère parmi d'autres des programmes de l'État-providence. Toute la question est alors de savoir quel poids lui accorder, compte tenu des autres objectifs poursuivis.

Le débat sur les retraites illustre de façon emblématique ce défi. François Charpentier commence par nous rappeler la donnée fondamentale du problème du point de vue générationnel : en raison du vieillissement de la population, les jeunes versent une part croissante de leurs salaires pour financer les pensions des seniors, sans être sûr que la pareille leur sera rendue au moment où eux-mêmes partiront à la retraite [p. 106]. Il existe plusieurs façons d'apporter une réponse à ce défi : augmentation des durées de cotisation, relèvement de l'âge du départ à la retraite, systèmes contributifs reposant sur les entreprises ou les ménages, avec une implication variable de l'État... Comment trancher ?

Une grande partie du problème réside dans le fait que, comme le rappelle Antoine Bozio, l'équité intergénérationnelle n'est pas le seul objectif que cherchent à atteindre les systèmes de retraite [p. 114]. Ceux-ci remplissent fondamentalement une fonction d'assurance ; ils visent à transférer des ressources dans le temps et à financer ces transferts, mais aussi à opérer de la redistribution *entre* les générations. La multiplicité des objectifs et leur imbrication complique les discussions et risque d'obscurcir le débat public. C'est pourquoi il peut être intéressant, en soi, d'opter pour un système le plus transparent possible (par exemple un système en « comptes notionnels » comme en Suède). Un tel système aiderait à mettre en lumière les arbitrages réalisables, de façon démocratique.

Mais imaginons un instant que cette complexité n'existe pas, et que l'équité intergénérationnelle constitue l'objectif principal des systèmes de retraites : ce critère pourrait-il permettre de trancher, de façon univoque, en faveur d'une des pistes de réforme proposées ? Didier Blanchet examine ce point en détail, et répond par la négative [p. 125]. L'équité générationnelle se révèle en effet être un critère multiforme : il n'existe pas d'acception unique de ce en quoi elle consiste exactement. Passer les réformes au crible des différentes conceptions existantes se révèle être un exercice particulièrement enrichissant, qui permet d'identifier les cas et les risques d'iniquité les plus flagrants, mais qui ne suffit pas à caractériser *la* bonne politique de retraites.

Les inquiétudes sur l'avenir des retraites vont de pair avec les craintes relatives à l'augmentation du nombre de personnes âgées dépendantes. Florence Weber nous montre à quel point la dépendance transforme nos sociétés, en reconfigurant les liens familiaux [p. 139]. Comment y faire face ? L'idée de créer une cinquième « branche » de la sécurité sociale, ou d'isoler un « cinquième risque » (cette différence sémantique est loin d'être neutre) fait son chemin. Elle suscite un grand nombre d'interrogations : comment organiser l'assurance dépendance ? Doit-elle être obligatoire ? Nécessairement publique ? Pierre-Yves Geoffard nous donne toutes les clés pour comprendre les tenants et les aboutissants de ces débats [p. 159]. C'est aussi l'occasion de constater, à nouveau, que l'aspect intergénérationnel ne constitue qu'un des éléments – important, mais rarement déterminant – des politiques de transfert de l'État-providence.

Une politique – de taille – fait exception à cette règle : la taxation des héritages. Luc Arrondel et André Masson plaident dans ce numéro en faveur d'une réforme simple, qui aurait un effet direct et très positif sur la réduction des inégalités intergénérationnelles : un alourdissement et une augmentation de la progressivité des droits de succession [p. 167]. En rendant – relativement – plus avantageuse les transmissions entre vifs, cette politique contribuerait à diminuer l'âge auquel les adultes reçoivent de l'argent de leurs aînés – donc à réduire les inégalités entre jeunes et vieux. D'autres arguments – en termes aussi bien d'équité que d'efficacité – plaident dans le même sens. On est donc là en présence d'un des rares exemples où le critère intergénérationnel fournit un point de repère à la fois déterminant pour l'élaboration de politiques publiques et cohérent avec les autres objectifs visés.

Troisième partie

**Penser la justice
intergénérationnelle**

INTRODUCTION

La crainte d'un traitement inégal des différentes générations a contribué au succès de la notion de justice intergénérationnelle. Au-delà de l'effet de mode, il faut pourtant reconnaître que cette notion ne se laisse pas facilement cerner. La troisième partie de ce numéro est consacrée à une tentative de définition, et à quelques illustrations significatives des défis qu'elle soulève.

Pour penser la justice intergénérationnelle, Axel Gosseries a d'abord recours à une métaphore montagnarde, celle du bivouac des randonneurs [p. 193]. Les règles d'usage des abris de montagne (« Prière de laisser le bivouac aussi propre que vous auriez souhaité le trouver... » ; « Prière de laisser le bivouac dans un état meilleur que celui dans lequel vous l'avez trouvé », etc.) peuvent s'interpréter, par analogie, comme autant de critères de la justice intergénérationnelle. Cette métaphore philosophique s'avère particulièrement féconde pour poser les principaux problèmes que pose la notion.

Christian Gollier complète cette approche philosophique par une approche économique [p. 218], en posant la question suivante : comment déterminer la nature et l'ampleur des investissements que devraient entreprendre les générations actuelles au profit des générations futures ? Dans l'analyse économique classique, fondée sur l'utilitarisme, cette question a une réponse assez simple : pour l'essentiel, il faut entreprendre tous les investissements dont la rentabilité est supérieure à un certain taux. Tout se complique hélas lorsqu'il s'agit de mettre un chiffre précis sur ce taux, car les économistes ne s'entendent pas toujours sur les détails, loin s'en faut. Or, ce désaccord peut avoir des conséquences phénoménales au moment de préconiser des politiques publiques, comme le montre Christian Gollier en analysant les politiques climatiques.

Xavier Timbeau fournit une seconde illustration de la notion de justice intergénérationnelle, à nouveau sur un sujet de politique publique brûlant, puisqu'il s'agit de la dette publique [p. 224]. Les politiques de soutien au

secteur financier et de relance économique ont conduit, dans la plupart des pays développés, à une explosion des déficits et de la dette. Comment penser la façon dont ceux-ci affectent l'égalité de traitement entre les générations actuelles et les générations futures ? À nouveau, la réponse n'a rien d'évident, dans la mesure où la redistribution exacte réalisée par l'opération d'endettement n'est connue qu'*ex post*, au moment où le contrat liant créancier et débiteur est dénoué, et le prêt remboursé.

Dans leur souci de quantifier tout ce qui peut l'être, les économistes ont néanmoins cherché à passer outre cette difficulté et à donner une représentation synthétique et chiffrée de la redistribution opérée par la puissance publique entre les générations actuelles et futures : c'est la comptabilité générationnelle. C'est d'elle que proviennent les analyses parfois reprises dans le débat public sur « la véritable dette publique » de la France (qui se révèle alors être astronomique), incluant les engagements « implicites » de l'État (par exemple en termes de retraites). Mais la comptabilité générationnelle, nous explique Pierre Pestieau, a beau être utile, elle reste un outil banal, très sensible aux hypothèses faites par ceux qui l'utilisent [p. 235]. Ses résultats ne doivent pas être pris pour argent comptant.

Les analyses en termes d'équité entre les générations buttent souvent sur la prise en compte de l'hétérogénéité *au sein* des générations. Si une génération peut, dans son ensemble, transmettre peu à celle qui la suit – une planète dégradée, des conditions économiques plus difficiles... –, ce fait ne doit pas occulter l'inégalité des transmissions : certains reçoivent beaucoup et d'autres rien. En réfléchissant à la justice intergénérationnelle, il ne faudrait pas tomber dans le travers consistant à occulter cette dimension fondamentale de la réalité sociale. Bernard Lahire nous rappelle ainsi le poids de l'héritage et des injustices qui l'accompagnent [p. 203]. Elles vont bien au-delà de celles provoquées par l'héritage strictement économique (transmission des patrimoines de parents à enfants), puisque se transmettent aussi et de façon bien plus générale des représentations qui fixent l'ensemble de ce qui est possible et désirable. La « justice intergénérationnelle » ne doit pas servir de paravent aux injustices intra-générationnelles, qui restent, et c'est sans doute heureux, l'objet de la plupart des politiques publiques.